

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—LA HAUSSE DU PRIX DU CUIVRE

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Par suite de la prévision que le président de l'Association canadienne des fabricants d'appareils électriques a émise, selon laquelle la nouvelle hausse du prix du cuivre, qui avait été suspendue et qui va faire monter de 2 p. 100 le prix des équipements électriques fabriqués au Canada cette année, le ministre a-t-il engagé des négociations avec les producteurs de cuivre pour conserver le prix à son niveau antérieur, comme ils en avaient convenu il y a plusieurs semaines, étant donné surtout les soi-disant engagements pris à la conférence cette semaine à Ottawa?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, à mon avis le ministre de la Consommation et des Corporations a fort bien répondu à la question l'autre jour. Il a dit que cette situation est constamment à l'étude. A la lumière du consensus auquel on en est arrivé à la conférence cette semaine et de la conférence fédérale-provinciale qui sera tenue prochainement sur cette question, nous aurons quelque chose à annoncer avant le 1^{er} mars.

M. Orlikow: Le ministre pourrait-il répondre simplement oui ou non?

QUESTION POSÉE AU CABINET

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Peut-il nous dire s'il est favorable au principe du vote secret à la Chambre, lequel permettrait que les députés ne soient pas nécessairement liés par les directives émanant des caucus.

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question soit recevable.

LES FINANCES

LES RUMEURS DE SORTIE DES CAPITAUX ÉTRANGERS

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Voudrait-il présenter à la Chambre un tableau clair et net de l'état actuel des capitaux étrangers qui entrent au Canada et qui en sortent, vu les rumeurs qui

[L'hon. M. Chrétien.]

circulent selon lesquelles les capitaux étrangers quitteraient le Canada à un rythme accéléré depuis la publication du Livre blanc?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que la question que pose le député devrait faire l'objet d'une réponse d'ordre général par une déclaration à l'appel des motions.

LA POLLUTION

LES MESURES LÉGISLATIVES VISANT L'INTERDICTION DES PHOSPHATES DANS LES DÉTERGENTS

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): J'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle découle des opinions formulées au comité de ressources nationales selon lesquelles le gouvernement fédéral a l'autorité de limiter ou d'interdire l'utilisation des phosphates dans les détergents. Le ministre nous dira-t-il s'il a l'intention de faire une déclaration nette sur ses projets à cet égard. Va-t-il proposer un amendement au bill en comité?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il y a une semaine aujourd'hui, si ma mémoire est fidèle, j'ai annoncé à la Chambre que j'avais l'intention de m'engager dans cette voie à ce sujet. Comme l'esprit de la loi sur nos ressources en eau est basé sur la collaboration avec les provinces, la semaine dernière j'ai discuté de la chose avec mes homologues provinciaux et je puis assurer au député que nous avons l'intention soit de modifier la loi sur nos ressources en eau soit d'adopter une loi distincte. Nous n'avons pas encore pris de décision quant à la méthode préférable.

M. Aiken: Le ministre a fait vendredi dernier à ce sujet des déclarations qu'il a répétées lundi et où il semblait défendre les deux aspects de la question. Entend-il procéder seul à la présentation d'une modification, considérant qu'elle relève de la juridiction fédérale?

L'hon. M. Greene: Nous entendons adopter la méthode la plus efficace, quelle qu'elle soit, pour l'élaboration d'une mesure garantissant le contrôle et, en fin de compte, l'interdiction des phosphates.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Un membre du cabinet, en Colombie-Britannique, ayant déclaré qu'il était prêt à présenter une loi complémentaire à la politique fédérale si le gouvernement fédéral communiquait un avant-projet de la loi provinciale requise,